

2025-09-25-10 : Renouvellement d'agrément pour le recours au service civique

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/09/2025
Date d'affichage : - 6 OCT. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Jacques BONHOMMET, Nooruddine MUHAMMAD, Estelle BASTARD, Dominique FOUIN, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Jean-Marie JOURDAN, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE

Secrétaire de séance : Jean PAGIS

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-10-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du service national ;

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'avis favorable de la commission des ressources humaines en date du 9 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 12 septembre 2025 ;

CONSIDERANT la possibilité d'accueillir des volontaires en service civique au sein des services de la Communauté de communes ainsi que des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;

CONSIDERANT la volonté d'accueillir des volontaires en service civique dans le cadre d'un nouvel agrément pour les années 2025-2028 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De reconduire le dispositif d'accueil des volontaires en service civique ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à demander le renouvellement de l'agrément dont la date d'expiration est fixée au 28 septembre 2025 ;**
- **D'autoriser le Président à renouveler la demande d'agrément nécessaire pour l'accueil d'un maximum de 5 (cinq) volontaires en service civique par année civile auprès du service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports et de l'Agence du Service Civique ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 25 septembre 2025
au Lion d'Angers,



Jean Pagis
Secrétaire de Séance

Etienne Glémot

Président



Accusé de réception en préfecture 212
049-200071868-20250925-2025-09-25-102E
Date de réception électronique : 09/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.